



**COMMUNE DE SANNES**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 JUN 2022 A 18H00**

**Président de la séance :** Eve Maurel

**Secrétaire de séance :** Brice DE BALMAN

**Membres présents :** Armelle TOUATI, Frédéric AMOURDEDIEU, Céline SAGLIETTO, Paul COPETE, Christelle ORGIAS-MANZONI

**Absents/Pouvoirs :** Bruno PEREZ pouvoir à Armelle TOUATI, Thierry RIMBAUD

**Quorum :** présents 8/ 10

Ordre du jour :

- ✓ Délibération 2022-17 relative au choix de la publicité des actes conformément à l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021
- ✓ Délibération 2022-18 demande de subvention au titre des amendes de police 2022, deuxième dossier

Divers : - Fête communale du 2 juillet 2022

- Présentation du plan définitif arrêté de l'extension du cœur de village
- Intervention de M Tchobdrenovitch, Président de l'association des maires ruraux de Vaucluse

**Délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées**

N° de délibération	Objet	Rapports de présentation	Votes	
			POUR	CONTRE
2022-17	Relative au choix de la publicité des actes	Lecture des grands axes de la réforme	9	0
2022-18	Demande subvention au titre des amendes de police 2022	Présentation des travaux envisagés	9	0

**Demande de scrutin particulier :**       Oui                       Non

Résultat scrutin particulier : (nom des votants et sens de leur vote)

**Teneur des discussions en cours de séance :**

**Délibération 2022-17 :** Madame le maire expose la réforme des règles de publicité :

La réforme des règles de publicité impose que :

- La publicité des actes réglementaires et des actes ne présentant un caractère ni réglementaire ni individuel se fasse par voie électronique pour les communes de +3500 habitants. Nous concernant le conseil municipal a le choix entre la publication papier et la publication électronique. Si vous choisissez la voie papier il faut délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour la durée du mandat. Cette décision pourra être modifiée à tout moment



Le compte-rendu du conseil municipal est supprimé

- Le PV est maintenu et celui-ci est arrêté à la séance suivante puis publié dans la semaine qui suit. Il sera signé par le maire et le secrétaire de séance
- La liste des délibérations examinées en séance sera affichée en mairie dans la semaine suivant la séance

Madame le Maire propose une publicité par voie d'affichage et précise que dans la mesure du possible les délibérations seront également postées sur le site internet de la commune.

L'ensemble des élus accepte la proposition.

**Délibération 2022-18** : Madame le Maire explique que le conseil départemental a fait savoir que l'enveloppe de répartition au titre des amendes de police 2022 permettait aux communes de déposer un second dossier de demande de subvention. Ainsi Madame le Maire propose de créer un plateau ralentisseur sur la RD27 en agglomération dans la direction Cucuron => Sannes, créer un espace piétonnier PMR sécurisé rue des iris, réaliser des études concernant la mise en place d'un sens unique rue des iris et créer un îlot directionnel pour ralentir la vitesse à l'entrée de la rue du cœur de village. La commune solliciterait donc une subvention de 28 000€ afin de réaliser ces travaux dont le montant total HT s'élève à 49245€.

L'ensemble des élus accepte la proposition.

#### **DIVERS** :

Madame le Maire rappelle que le samedi 2 juillet, la commune organisera des festivités pour la fête communale de la St Pierre. La Mairie offrira donc un apéritif à l'ensemble des sannois et un repas spécial moules/frites est proposé par l'école buissonnière à cette occasion. Madame le maire compte sur la présence de l'ensemble des élus pour l'organisation de cet évènement.

Présentation du plan définitif de l'extension du cœur de village : Madame le Maire présente le plan définitif aux élus aux vues des différentes réunions et des divers débats qui ont permis de trouver un compromis.

**Intervention de Monsieur Tchobdrenovitch** : Monsieur le Président de l'AMRV présente les objectifs de cette entité :

- Assister et défendre les communes de - 3500 habitants
- Compte 116 communes membres dans le Vaucluse, qui représentent 75% du territoire
- Il note que la Dotation Globale de Fonctionnement des communes diminue d'année en année
- L'association aimerait savoir quelle est la place des communes dans le département et dans la région
- La commune de Sannes fait partie du bassin Rhodanien qui s'étend de Beaumont de Pertuis à Arles, les petites communes sont noyées à l'intérieur. Le SRADDET est très complexe mais Jean Baptiste Blanc, sénateur, est très impliqué dans la cause de l'AMRV

Madame le Maire clôture la séance à 20h30

**Signature du président** :

**Signature du secrétaire** :